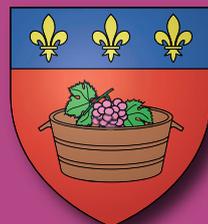


SEMALENS

Info

SEPTEMBRE 2020





Le premier tour des élections municipales a eu lieu le 15 mars dernier.

Deux jours plus tard, Le 17 mars à 12 h 00, la France était confinée pour faire face à la pandémie du Coronavirus. La nouvelle équipe municipale a été élue dès le premier tour, et nous avons géré la crise du COVID-19 au quotidien.

Dès les premières heures un site Facebook « Solidarité Covid-19 Sémalens » a vu le jour pour informer les habitants des dernières évolutions sur la commune.

Grâce à la bienveillance de Serge VALETTE (Société Dermosun), nous avons pu équiper la Maison de Santé (Médecins et Infirmières) avec du Gel Hydro-Alcoolique. En ce début de cette crise sanitaire, la société DERMOSUN, installée dans notre zone artisanale, a su adapter rapidement leur production habituelle pour la fabrication de ce gel hydro-alcoolique tant recherché.

Je tiens, personnellement à remercier vivement M. Serge VALETTE.

La société DELPY, a mis gracieusement à la disposition de nos administrés dans le besoin des sacs de pommes de terre. Plusieurs familles ont pu en bénéficier.

Là également, mes plus sincères remerciements vont vers M. Damien DELPY.

Un élan de solidarité est né dans le village. Toutes les semaines, les anciens et nouveaux élus contactaient les personnes vulnérables de leur secteur afin de savoir si elles allaient bien et si nous pouvions les aider. Certains élus, récupéraient des « drives » et les déposaient chez les habitants.

Un agent communal a fait des courses aux personnes dans le besoin. Ce service municipal mis à la disposition des habitants, a connu un franc succès pendant le confinement.

Et enfin, une secrétaire de Mairie a continué à assurer un service minimum tout au long de cette période difficile et particulière. Les agents du service technique, ont maintenu une surveillance du village afin de pallier aux difficultés rencontrées par les habitants.

Les agents des écoles, ont également été sollicités, et plus spécifiquement à la réouverture des classes GS ; CP et CM2. Ce fût une période de tension et avec de nombreuses inconnues.

Je tiens une fois encore à remercier tous les agents (service à la personne, secrétariat, école et technique) pour leur engagement et investissement.

Le weekend avant le déconfinement, la mairie a pu offrir à chaque habitant (> 10 ans) un masque tissu pour aborder le déconfinement sereinement. Ces masques ont été réalisés par notre collectif de couturières de Sémalens (coordonné par Stéphanie de « Boule de Coton »). Le matériel étant fourni par la Mairie.

Un dernier mot pour notre « Tabatou », dès l'instant que l'école s'est ouverte, Paul Henri, responsable du bureau de Tabac s'est proposé pour faire « dépôt » des devoirs afin que les enfants puissent les récupérer facilement.

En substance, que d'élan de Solidarité ! Les Sémalensois et les Sémalensoises ont su gérer ensemble cette crise.

La nouvelle équipe municipale a intégré officiellement ses fonctions depuis la mi-mai, et tout d'abord nous tenons à vous remercier pour la confiance que vous nous témoignez et notre objectif est de tenir nos engagements. Aussi, plusieurs projets ont démarré :

- Le permis de construire de l'agrandissement et la rénovation de la MSP a été signé et déposé. Les travaux pourront commencer au dernier trimestre de cette année ;
- Courant septembre, avec l'EPF (Établissement Public foncier) et SOLIHA (logements sociaux), nous allons mettre en place un plan d'action pour rénover la maison bourg centre. Soliha prendrait en charge l'aménagement et rénovation de l'étage (logements sociaux) et la commune souhaite conserver le rez-de-chaussée pour en faire des locaux commerciaux.
- Le marché a connu un nouvel élan. Les « mini-marchés » ont vu le jour les mardi et jeudi matin, et le marché du deuxième dimanche du mois est un succès avec une dizaine de

marchands ambulants. A nous de faire en sorte que cela se pérennise.

- *Une zone de pique-nique a été aménagée aux Berges du Sor. (tables et bancs)*
- *D'ici la fin d'année, l'éclairage public existant sera modifié avec des « Leds », ce qui permettra de laisser à nouveau l'éclairage allumé la nuit (avec une baisse de luminosité). La première tranche du projet « Le centre village » sera fait d'ici la fin d'année et la deuxième tranche est prévue courant 2021.*
- *Comme promis, nous avons entrepris des démarches pour faire interdire la traversée du village par des poids lourds, nous sommes en train d'étudier le tonnage avec le Département.*
- *La façade de la MJC sera refaite pour rendre notre centre bourg plus attrayant.*

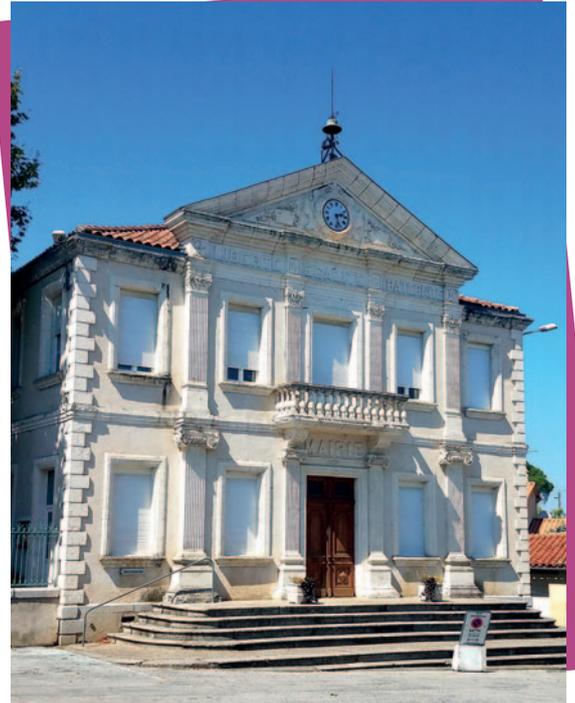
D'autres projets sont prévus et budgétisés :

- *L'agrandissement du columbarium au cimetière (15 places de plus).*
- *La mise en place d'une vidéo protection. (Encore dernièrement le mobilier urbain a été vandalisé dans la nuit).*
- *Plusieurs jeunes du village nous ont demandé s'il serait possible d'installer un « City Stade » sur la commune. Ce projet est à l'étude.*

En ce qui concerne nos commerces, la boulangerie a trouvé une repreneuse et elle a ouvert le 10 septembre.

Un projet sérieux de reprise de l'épicerie est en finalisation avec le souhait d'ouvrir les portes d'ici la fin d'année.

Le Département a démarré un projet pour équiper chaque foyer de la fibre optique d'ici le milieu de l'année 2021. Ces travaux nous ont obligé de renommer des rues, des chemins et des impasses, de créer des nouveaux noms pour certaines rues et de donner un numéro à chaque foyer (Boite aux Lettres). Comme nous ne pouvons pas conserver les n° bis, ter, etc.... Vous comprendrez que nous sommes dans l'obligation de changer dans certains cas les numérotations des domiciles.



Fin octobre, si la situation sanitaire s'y prête, nous allons démarrer nos réunions de quartier, aussi nous vous informerons quand ces réunions auront lieu. Lors de ces échanges, nous reviendrons plus en détail sur ces changements d'adresses et numérotations.

Début juillet a eu lieu la réunion sans association, et au nom de toute l'équipe municipale, je tiens à remercier tous les bénévoles pour leurs engagement et implication. Grâce à leur démarche, un lien social est tissé entre les citoyens de notre commune. Et une commune où il y a des associations, c'est une commune où il y a de la vie. Sans associations notre commune serait bien terne.

Quant à la Communauté de Communes, les nouveaux délégués communautaires ont été élus et les membres communautaires ont été installés dans leurs nouvelles fonctions le 17 juillet dernier.

Je vous remercie pour votre confiance et je vous souhaite une excellente lecture de ce Sémalens Info.

**Annette
VEITH**

Présentation de l'équipe municipale - Présentation de l'é

Votre Maire



**Annette
VEITH**

Déléguée communautaire
(vice-présidente)
Déléguée Siaep du Sant
Déléguée PETR

Vos adjoints



Jean Claude BRASSARD

1^{er} adjoint
Délégué communautaire

Commissions :
Travaux
Urbanisme, sécurité, assainissement
Centre communal d'action sociale
Impôts directs, finances, appel d'offre,
délégué Siaep du Sant



Amandine TERKI

2^e adjointe
Déléguée communautaire

Commissions :
Ecole et périscolaire
Urbanisme, impôts directs, finances,
appel d'offre,



Eric PLAZOLLES

3^e adjoint

Commissions :
Voirie, cimetière
Travaux, sécurité, impôts directs,
finances, appel d'offre,
Territoire Energie Tarn



Anne SIRI

4^e adjointe

Commissions :
Animation, associations, communication
Culture, Sécurité
(plan de sauvegarde communal),
Finances, impôts directs, appel d'offre
Cimetière,
Tourisme CCSA



Patrick VIALA

5^e adjointe
Délégué communautaire

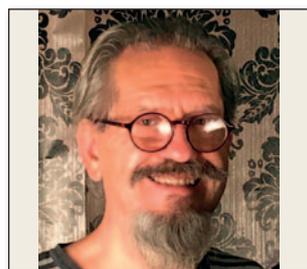
Commissions :
Action sociale
Ecole, travaux, agriculture,
Finances, appel d'offre, impôts directs,

Vos conseillers municipaux



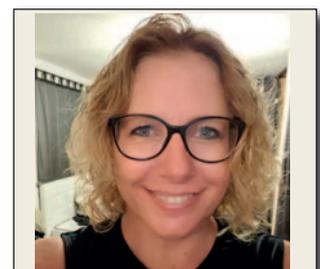
Dominique COSTES

Ecole, action sociale
impôts directs



Jean-Jacques HAUTIN

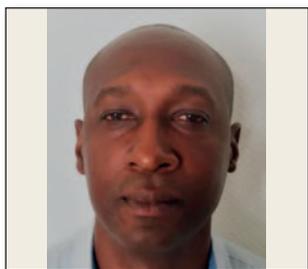
Culture, bibliothèque, cinéma,
Associations
Agriculture



Sophie BAUDOUI

Travaux, voirie
Sécurité, cimetière
Associations

Vos conseillers municipaux



Aristide APATOUT

Finances
Travaux, urbanisme
Associations
Sécurité



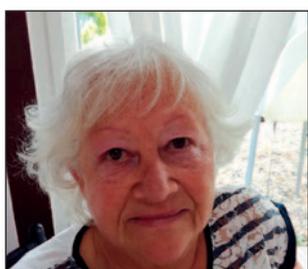
Roseline SUDÉRIE

Action sociale
Ecole



Philippe FARRIÉ

Agriculture
Travaux, urbanisme



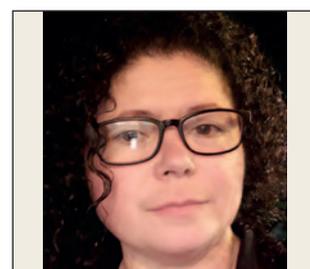
Josette ALQUIER

Régisseuse Espace des Charrettes
Associations, animations, action sociale,
école
Impôts directs



Christophe LATAPIE

Associations, animations
Agriculture, cimetière



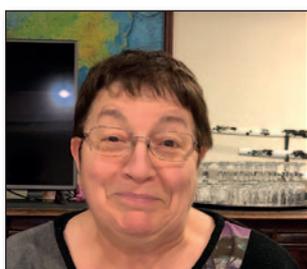
Isabelle DUTEIL

Ecole, impôts directs,
Associations, CNAS



Nicolas PORTAL

Voirie
Impôts directs



Josette ROUSSEL

Action sociale
Finances, impôts directs



Alain CAUWET

Action sociale
Finances,
Correspondant défense



Jocelyne DHUICQ

Action sociale
Cimetière



**Depuis le 7 septembre 2020
les horaires du Secrétariat
de Mairie ONT CHANGÉ :**

Horaires d'ouverture au public :

L M J V : de 10h à 12h30 et de 15h30 à 18h
Mercredi de 10h à 12h30 et de 15h30 à 17h30

Accueil téléphonique :

lundi au vendredi : de 10h à 12h30
et de 13h30 à 18h (mercredi 17h30)

Nouveau mail :

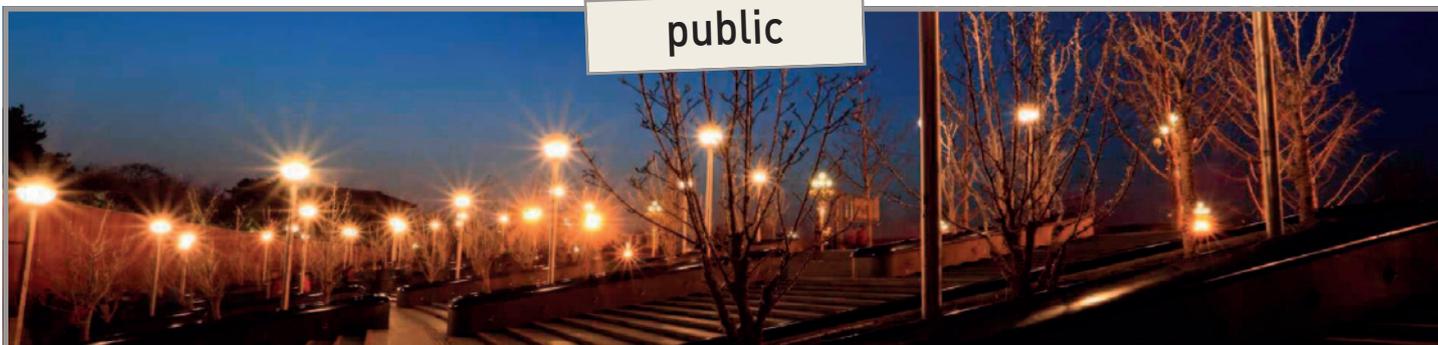
mairie@semalens.fr

**05 63 71 74 43
www.semalens.fr**



Eclairage

public



Notre village ne pouvait pas rester spectateur dans le basculement en technologie LED sur l'éclairage public.

Dans une logique économique, écologique, de bien-être et la sécurité de tous, nous avons décidé avec une subvention et une aide technique du syndicat TE 81 (ancien Sdet), de programmer ce renouvellement. Ces composants LED sont moins énergivores et donc plus écologiques.

Ce projet est conséquent, (budgétairement), aussi, il sera réalisé en deux parties :

Une première phase cette année, déjà commandée, sur les postes de Beauregard, ZA Beauregard, Bourg, la Bastide et la Bouriette.

Une deuxième phase, qui concernera le reste de notre commune, dont les travaux seront effectués l'année prochaine.

L'éclairage de nuit sera remis sur l'ensemble du village avec une baisse de luminosité sur les horaires où actuellement les lampadaires sont éteints.

Notre souhait est votre sécurité.



Qu'est-ce que l'adressage

et pourquoi faut-t-il le mettre en place ?

Avec l'arrivée de la Fibre, il faut revoir l'**adressage**.

La fibre arrive sur notre secteur entre juin 2020 et juin 2021. D'ici là, chaque habitation, chaque logement doit avoir son adresse spécifique, c'est ce qu'on appelle l'**adressage**.

L'adressage consiste à donner des **adresses normées** à chaque voies (rues, chemins, impasses, places etc...) ainsi qu'une **numérotation**.

De ce fait, chaque logement sera facilement localisé grâce au nom de la voie et par son positionnement dans cette voie.

L'adresse normée est la **base de la navigation** de nombreux organismes remplissant des missions de service public comme l'acheminement des courriers et des colis, mais également les interventions de secours (SMUR ; Pompiers ; Gendarmerie, Police Municipale, ...)

De plus, grâce à l'adressage, comme promis par le département, la **fibre** pourra être amenée à chaque « Boite aux Lettres ».

Créer des adresses normées, permet à vous tous, de bénéficier du même service et les mêmes conditions de sécurité sur l'ensemble de notre commune.

La création d'adresses normées se fait en deux étapes :

- Créer les **dénominations des voies** (si elles ne sont pas existantes)
- Faire la **numérotation des voies** (sans bis, ter, ...)

Toutes les communes de plus de 2000 habitants ont l'obligation de procéder à la dénomination des voies et à ce titre veiller à la « **commodité de passage** » dans les rues, places et voies publiques.

Il appartient au **Conseil Municipal** de délibérer sur la dénomination des rues, places publiques etc....

Pour la première installation « uniquement » la commune a la charge de prévoir la numérotation. Ensuite il revient aux propriétaires l'entretien des numérotations et le renouvellement le cas échéant.

Bien évidemment, pour tous ceux qui sont concernés, la Mairie enverra un courrier pour leur indiquer le changement d'adresse et/ou de numérotation.

Pour vous faciliter cette démarche, nous vous joindrons à ce courrier une liste des organismes à prévenir. (Employeur ; Sécurité Sociale ; Mutuelles, Banques etc....).

De toute façon, lors de nos réunions de quartier, nous reviendrons vers vous pour en discuter plus amplement.



Info

Ecole



Les vacances estivales forcées et anticipées ...

Face à la pandémie COVID-19 Monsieur le Président de la République, a décidé de fermer les écoles du 16 mars 2020 au 11 mai 2020.

Les enseignants ont alors mis en place l'école à distance et c'est ainsi que l'ENT c'est révélé être un précieux lien, en plus de l'association des parents d'élèves, entre parents-enfants d'un côté et enseignants de l'autre.

L'école buissonnière ayant été très appréciée de certains, il a tout de même fallu y revenir au plus grand bonheur des élèves et enseignants contents de se retrouver.

L'école a pu rouvrir ses portes et accueillir une partie des élèves à compter du 14 mai 2020 avec un protocole sanitaire extrêmement lourd.

La commission école (composée de 6 membres du conseil municipal), de concert avec la direction de l'école, ont eu la lourde tâche de mettre en place ce protocole. Grâce à la volonté et l'implication des agents municipaux et aux enseignants ce protocole a su être respecté à la lettre. Il ne faut pas oublier nos petits héros, qui ont subi le confinement éloignés de leurs enseignants et de camarades, qui contents de se retrouver à

l'école, ont su eux aussi appliquer strictement les consignes qui leur étaient édictées.

L'école a fonctionné selon un système qui répartissait les élèves en deux groupes par classe. Un premier groupe qui allait à l'école les lundis et mardis puis à la garderie les jeudis et vendredis et inversement pour le second groupe.

Toujours dans un souci de respect du protocole sanitaire, la garderie a eu lieu dans la salle polyvalente Didier Suderie. Cette salle a été scindée en 4 zones pour limiter le contact entre les enfants. Des activités étaient réalisées sous le contrôle et la surveillance des agents.

L'école a été réouverte à tous les niveaux d'enseignement à compter du 22 juin. Le protocole sanitaire de départ a été allégé et une nouvelle fois nous avons pu compter sur tout le monde pour qu'il soit suivi sans aucune difficulté.

Nous souhaitons remercier tous nos agents municipaux qui n'ont pas hésité à s'engager vivement dans la réouverture de l'école et les enseignants.

Merci également aux parents d'avoir respecté toutes les consignes.

L'entretien des fossés

Réglementation des fossés-mères appartenant aux propriétaires.

Nous souhaitons clarifier et répondre à certains habitants de la commune qui nous posent des questions quant à l'entretien des fossés.

Que dit la réglementation ? :

Le riverain doit entretenir son fossé régulièrement. Tout propriétaire riverain d'un fossé se doit de procéder à son entretien régulier afin qu'il puisse permettre l'évacuation des eaux en évitant toute nuisance à l'amont et à l'aval du fossé (Article 640 et 641 du Code Civil).

C'est pourquoi leur entretien doit être réalisé dans un souci à la fois de réduction des risques pour les biens et les personnes et de préservation de la qualité des cours d'eau (Article L 215 Code de l'Environnement).

Si un fossé privé, par défaut d'entretien, engendre un risque pour la sécurité ou la salubrité publique,

le maire dans le cadre de ses pouvoirs de police, peut y faire exécuter des travaux d'office (Article L22 12-2 du Code Général des Collectivités Territoriales).

La collectivité en charge des travaux émet les titres de recettes et les adresse au Trésor Public, ce dernier envoie les avis de commandement à payer aux propriétaires défaillants.

Que faire quand un fossé est situé en limite de parcelle ?

L'entretien doit être assuré à part égale entre les deux propriétaires riverains en fonction du nombre de mètre linéaire de mitoyenneté (Article 666 et 667 du Code Civil).

Les propriétaires ont l'obligation de nettoyer leur ponton et leur buse, car cela peut engendrer des problèmes au niveau des fossés.

Contact : mairie@semalens.fr

Notre cimetière

Nous avons traversé une période inédite et compliquée, due au Covid-19, qui en écrivant cet article n'est pas encore terminée.

Il en a été de même pour nos employés municipaux, qui n'ont pu accomplir leurs tâches quotidiennes et ils ont été invités à respecter les consignes de confinement prodiguées par les experts.

Au déconfinement, le cimetière s'est retrouvé dans un état désolant, ce qui en a fait « pester » plus d'un.

Nous étions les premiers à le regretter. Aussi avec de gros moyens (tractopelle), et beaucoup de persévérance, ils l'ont ramené dans un état qui aurait toujours dû être le sien.

Des efforts seront faits par notre équipe pour qu'il le reste. Nous sommes conscients que ce lieu est très sensible et mérite qu'on lui apporte le meilleur.

Tout ceci est possible, avec le concours de chacun, dans le civisme et le respect.

Les incinérations étant en augmentation, il ne reste plus beaucoup de place dans notre columbarium, aussi, nous avons décidé de l'agrandir avec 15 places complémentaires.

Les travaux démarreront dans les mois qui viennent.

Nous renouvelons avec insistance, de respecter de ce lieu :

- Merci d'utiliser les containers pour vos déchets et veuillez refermer les portes du cimetière derrière vous.
- Enfin, nous vous saurions gré d'entretenir vos concessions.

Nous savons que nous pouvons compter sur vous.

Nos, vos trottoirs

vosre village

Mon village je l'aime propre ...

Des trottoirs non entretenus donnent une image qui n'est pas celle que vous désirez montrer à vos amis ou à vos visiteurs.

Le Covid 19, a impacté votre vie, mais a également perturbé l'activité de nos agents communaux.

Aussi par obligation, l'entretien du village a été mis en veille pendant cette période.

Après le déconfinement, pour rendre le village accueillant et propre à nouveau, un agent municipal, a pendant plusieurs semaines entretenu/nettoyé les trottoirs et les caniveaux.

Comme vous le savez, il est de votre devoir de nettoyer votre « devant de porte ».

Le désherbage et le nettoyage de votre trottoir, n'est pas une « compétence » municipale.

Dès l'instant qu'un employé municipal est affecté à cette mission, il ne peut pas effectuer d'autres tâches, très utiles à la commune (améliorer la sécurité en posant des barrières, faire des travaux dans les bâtiments communaux ...).

Comme vous pouvez le constater, l'entretien a été fait sur la majorité des trottoirs de la commune.

Nous nous permettons de vous rappeler la règle : « L'entretien des trottoirs devant chez soi fait partie

des obligations à respecter en tant qu'occupant d'un bien qu'on soit locataire ou propriétaire de son logement, Ainsi chaque habitant d'une maison individuelle doit lui-même se charger d'entretenir le trottoir qui se trouve devant son bien.

Pour une copropriété de type vertical comme un immeuble à plusieurs étages ou tous les logements appartenant à un seul propriétaire, mais qu'il y a des locataires différents, la responsabilité est répartie sur tous les locataires.

Les entretiens sont : le désherbage, le balayage des feuilles et des détritrus.

En période hivernale la prévention des accidents : le nettoyage de la neige et du verglas, avec mise en place de sel et/ou de sable. »

Les personnes vulnérables et les personnes à mobilité réduite peuvent se rapprocher de la mairie et après concertation un agent sera là pour les aider à effectuer l'entretien.

A l'automne dès la tombée des feuilles, la balayeuse effectuera des passages, pour maintenir l'état de propreté que vous souhaitez et auquel vous aurez participé.

La propreté du village dépend de vous tous, la propreté du village est un acte citoyen.

Vos

poubelles

Dans le but de rendre notre village plus attractif, et plus agréable à vivre au quotidien, les containers et bacs de ramassage des ordures ménagères ne peuvent rester de façon permanente sur les trottoirs. De plus, vous rendez nos trottoirs plus sécurisés.

Les bacs/containers de collecte doivent être mis devant la porte, la veille du jour de la collecte, et doivent être rentrés chez vous le plus tôt possible après.

AUSSI :

- **Sortir sa poubelle la veille, c'est assurer de ne pas rater la collecte.**
- **Rentrer sa poubelle c'est désencombrer les trottoirs pour les piétons.**

En agissant ainsi vous évitez aux piétons, aux mamans avec landau et/ou avec des enfants d'emprunter la chaussée.

Pour mémoire :

- Les déchets « non recyclables » doivent être mis dans des sacs poubelles fermés par un lien dans les containers/caissettes « Verts » ;
- Les déchets recyclables doivent être déposés dans les poubelles jaunes « non emballés »





Luttons contre

le moustique tigre !

Le moustique tigre : qui est-il ?

Aedes albopictus de son vrai nom, le moustique tigre est originaire d'Asie et se distingue des autres moustiques par sa coloration contrastée noire et blanche. Il s'est développé de manière significative et continue depuis 2004 en métropole où il est désormais présent dans 58 départements au 1er janvier 2020. Il s'est progressivement implanté dans le Sud de la France jusqu'à coloniser l'ensemble des départements de la région. Le moustique tigre est implanté et actif dans le département du Tarn depuis 2015. Il colonise progressivement le territoire national.

Ce moustique de très petite taille est particulièrement nuisible : ses piqûres interviennent principalement à l'extérieur des habitations, pendant la journée, avec un pic d'agressivité à la levée du jour et au crépuscule.

Il peut également être « vecteur » de la dengue, du chikungunya et du virus zika si, et seulement si, il est contaminé. Il s'infecte en piquant une personne ayant un de ces virus dans son sang, malade ou non, et qui revient d'un voyage dans un pays où ces maladies sont présentes. Il devient ainsi capable de transmettre la maladie dans le proche voisinage en piquant ensuite des personnes saines.

Prévention : le moustique qui vous pique est né chez vous !

Le moustique tigre se développe surtout en zone urbaine, dans de petites quantités d'eau, et se déplace peu au cours de sa vie (100 à 150 mètres autour de son lieu de naissance).

Comment éviter la prolifération

des moustiques ? Quelques gestes simples

Les produits anti-moustiques (insecticides et répulsifs) ne permettant pas d'éliminer durablement les moustiques, il est nécessaire de limiter leurs lieux de ponte et de repos.

Supprimer les gîtes larvaires, c'est supprimer toute eau stagnante au domicile et autour, c'est couvrir, jeter et vider tous les récipients pouvant contenir de l'eau :

- Enlever ou vider régulièrement tous les objets abandonnés dans le jardin ou sur la terrasse qui peuvent servir de récipient.
- Vider les vases, les soucoupes des pots de fleurs ou les remplir de sable humide
- Ranger à l'abri de la pluie tous les stockages pouvant contenir de l'eau : pneus, bâches plastiques, jeux d'enfants, pieds de parasol, mobiliers de jardin...
- Prévoir une pente suffisante pour que l'eau ne stagne pas dans les gouttières, veiller à la bonne évacuation des eaux de pluie.
- Rendre les bidons de récupération d'eau de pluie inaccessibles aux moustiques (les couvrir d'une moustiquaire ou d'un tissu fin), retourner les arrosoirs.
- Entretenir le jardin : élaguez, débroussailliez, taillez, ramassez les fruits tombés et les déchets végétaux, réduisez les sources d'humidité.

Ces gestes simples réduisent efficacement le risque de présence du moustique à proximité du domicile. Ils sont indispensables pour limiter la prolifération des moustiques et pour protéger votre entourage.



Rappel de Vie

en Communauté

« Respectons les espaces

SVP, ne laissez pas les déjections canines sur la voie publique, les trottoirs, les espaces verts et les espaces de jeux pour enfants pour des raisons évidentes de salubrité publique.

La loi impose à tout propriétaire ou possesseur de chien "de procéder

Si vous trouvez un moustique tigre

Les autorités sanitaires (Agence régionale de santé (ARS) Occitanie) et son opérateur, Public Labos suivent avec attention l'extension de l'implantation du moustique tigre. L'ensemble de la population peut participer à la surveillance de cette espèce afin de mieux connaître sa répartition. Il s'agit d'une action citoyenne permettant ainsi de compléter les actions mises en place.

Si vous pensez avoir observé un moustique tigre près de chez vous, vous pouvez le signaler sur la plateforme www.signalement-moustique.fr.

Se protéger contre les piqûres de moustique

Pour se protéger des piqûres il faut :

- porter des vêtements longs et protéger les pieds et les chevilles. Il est également conseillé d'imprégner les vêtements avec un insecticide répulsif ;
- utiliser des répulsifs cutanés, ils contiennent un principe actif qui éloigne les insectes sans toutefois les tuer. Des précautions d'emploi sont à respecter, renseignez-vous auprès de votre médecin ou de votre pharmacien.

Informations pour les voyageurs

L'objectif étant d'éviter l'introduction et la transmission de la dengue, du chikungunya et du zika en France métropolitaine, il est rappelé :

- aux personnes se rendant dans des zones où circulent ces virus de se protéger des piqûres de moustiques sur place, mais également à leur retour à domicile, notamment si elles sont malades ;
- en cas de symptômes évocateurs de l'une de ces maladies (maux de tête accompagnés de fièvre, douleurs ou courbatures...) survenant dans les 15 jours après le retour d'un pays où l'une de ces maladies est présente, il est recommandé de consulter sans tarder son médecin traitant.



Pour en savoir +

Reconnaître et signaler un moustique tigre

<http://www.signalement-moustique.fr/>

Agence régionale de santé (ARS) Occitanie :

<https://www.occitanie.ars.sante.fr>

Dossier Moustique tigre

<https://www.occitanie.ars.sante.fr/moustique-tigre-3>

Santé Publique France (InVS) :

<https://www.santepubliquefrance.fr/>

Dossier Maladies infectieuses / maladies à transmissions vectorielles

<http://invs.santepubliquefrance.fr//Dossiers-thematiques/Maladies-infectieuses/Maladies-a-transmission-vectorielle>

Ministère de la santé : <http://solidarites-sante.gouv.fr/>

Rubrique « Santé-Environnement » puis « Moustiques vecteurs de maladies »

<http://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-microbiologiques-physiques-et-chimiques/especes-nuisibles-et-parasites/moustiques-vecteurs-de-maladies>

Ministère des affaires étrangères :

www.diplomatie.gouv.fr/fr/

Conseils aux voyageurs

www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/

Agence Régionale de Santé Occitanie
Délégation départementale du TARN
44, Bd Maréchal Lannes - Cantepau

www.occitanie.ars.sante.fr

Nos « adorables » chiens

« que nous partageons ».

immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal”.

Alors soyons citoyens !



DREAL
OCCITANIE

SEMALENS
= ZONE 1



Le RADON

Un gaz discret mais dangereux

Le Radon est un gaz radioactif d'origine naturelle, il est incolore et inodore.

Le radon est présent partout à la surface de la planète, il provient des sous-sols granitiques et volcaniques (désintégration radioactive de l'uranium issu de la croûte terrestre). Dans l'air extérieur, le radon se dilue rapidement et sa concentration moyenne reste généralement très faible. A l'intérieur d'une maison, dans l'atmosphère plus confinée d'un bâtiment, le radon peut s'accumuler et atteindre des concentrations élevées.

Quels risques pour la santé ?

En France, l'exposition au radon est la 2^{ème} cause de cancer du poumon après le tabac (10% des décès annuels par cancer du poumon sont attribuables au radon, soit 3000 décès par an – source : Santé publique France - IRSN, 2018).

Le risque augmente avec le temps passé dans les locaux et la concentration en radon.

Bien informée, toute personne exposée est en capacité d'agir sur son exposition par des actions de remédiation sur le bâtiment (amélioration de la ventilation, de l'étanchéité des dalles...).

Références réglementaires

Décrets n° 2018-434, 2018-437 et 2018-438 du 4 juin 2018 portant diverses dispositions en matière nucléaire et introduisant dans le code de l'environnement, le code de la santé publique et le code du travail des dispositions concernant l'exposition au radon de la population et des travailleurs dans les immeubles bâtis et des obligations en matière :

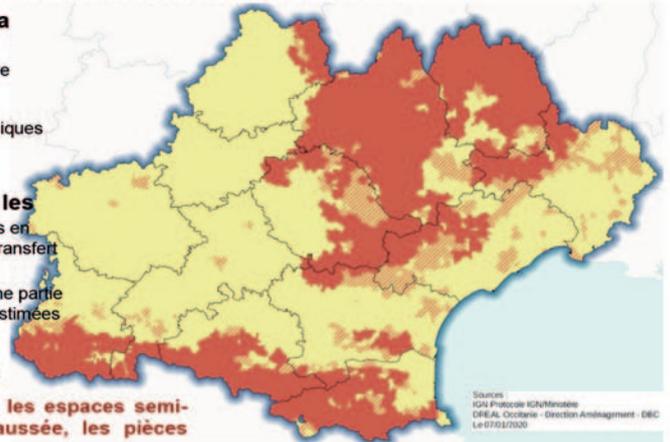
- d'information des résidents sur le potentiel radon de leur commune et les risques associés ;
- de protection des publics fréquentant certains établissements recevant du public ;
- de protection des travailleurs exposés au radon.

ZONES À POTENTIEL RADON EN OCCITANIE

L'arrêté du 27 juin 2018, retranscrit dans l'article R 1333-29 du code de la santé publique a **Instauré 3 « zones à potentiel radon »**

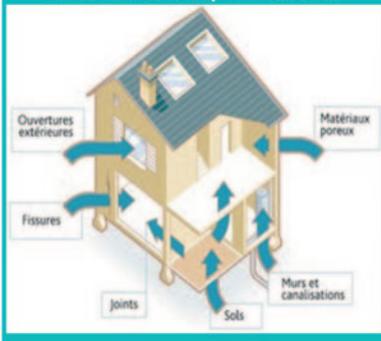
Zonage défini à partir d'une cartographie du potentiel radon des formations géologiques du territoire métropolitain réalisé par l'IRSN.

- Zone 1 = zone à potentiel faible** - communes localisées sur les formations géologiques présentant les teneurs en uranium les plus faibles.
- Zone 2 = zone à potentiel faible mais sur lesquelles des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments** - communes localisées sur des formations géologiques présentant des teneurs en uranium faibles mais sur lesquelles des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments.
- Zone 3 = zone à potentiel radon significatif** - communes qui, sur au moins une partie de leur superficie, présentent des formations géologiques dont les teneurs en uranium sont estimées plus élevées comparativement aux autres formations.



Source : IRSN, OCCEA, Occitanie - Direction Aménagement - DBC
Le 07/01/2020

Points de pénétration du Radon dans une habitation à partir du sol :



Où peut-il s'accumuler ?

les sous-sol, les caves, les espaces semi-enterrés, les rez-de-chaussée, les pièces mal ventilées...

Suis-je concerné ? Pour connaître le potentiel radon de votre commune, consultez le site de l'INRS : <http://www.irsn.fr/FR/connaissances/Environnement/expertises-radioactivite-naturelle/radon>

Quelques Conseils

Empêcher le radon de pénétrer dans le bâtiment :

S'assurer de l'étanchéité à l'air mais aussi à l'eau entre le bâtiment et le sous-sol. Cette imperméabilité concerne principalement les joints entre le sol et les murs. Veiller à obturer les passages autour des gaines et traiter les éventuelles fissures des planchers et des murs.

Évacuer le radon présent :

Aérer régulièrement votre logement en ouvrant les fenêtres (à minima 10 mn par jour) S'assurer que le bâtiment possède un système d'aération qui fonctionne, bien entretenu et assurant un renouvellement d'air suffisant.

Traiter la base du bâtiment (vide sanitaire, cave, dallage sur terre plein...) en le ventilant mécaniquement ou naturellement.

En cas de doute, réaliser des mesures à l'aide d'un dosimètre.



La présence de radon est mesurée en Becquerels par m³. Le seuil de référence réglementaire pour les établissements recevant du public est de 300 Bq/m³ en moyenne annuelle : au-delà, des actions correctives sont nécessaires. Cependant, il est pertinent de chercher à réduire les concentrations en radon aussi bas que possible, car plus la concentration est basse et plus le risque est faible.

VOS OBLIGATIONS, SI VOUS ÊTES

Propriétaires d'Établissements Recevant du Public

article R.1333-33 Code de la Santé Publique

Zones concernées :

- dans les zones 3
- dans les zones 1 et 2 des départements 09, 12, 48, 65 (« départements prioritaires » au titre de la réglementation Radon 2004) et dans lesquelles des résultats de mesurages antérieurs dépassent le seuil de 300Bq/m³.

ERP Concernés :

- Les établissements d'enseignement, leur internat,
- Les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans
- Les établissements sanitaires, sociaux, médicaux avec hébergement
- Les établissements thermaux
- Les établissements pénitentiaires

Obligations :

L'exploitant doit faire appel à un organisme agréé par l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) afin d'effectuer la campagne de mesure (à renouveler tous les 10 ans ou après travaux modifiant la ventilation et/ou l'étanchéité du bâtiment). Un bilan relatif au résultat du mesurage doit être affiché dans l'établissement.

On distingue 3 niveaux d'exposition :

En dessous de 300Bq/m³ : pas d'action corrective.

Si dépassement du seuil de 300 Bq/m³, le propriétaire doit mener des actions correctives simples :

- limiter les remontées de radon (étanchéité)
- renouveler l'air (ventilation/ aération)
- faire réaliser une contre-expertise d'efficacité sous 36 mois après réception du rapport de mesure.

Au delà de 1000 Bq/m³ ou si les actions correctives sont insuffisantes, le propriétaire doit :

- faire réaliser une expertise
- engager les travaux préconisés
- faire réaliser une contre-expertise d'efficacité sous 36 mois après réception du rapport de mesure.

Vendeurs / Bailleurs article L.125-5 Code de l'Environnement

Dans les communes classées en **zone 3**, le vendeur ou le bailleur est tenu d'informer l'acquéreur ou le locataire du risque radon, via la fiche d'information incluse au diagnostic technique.

Maires

article R.125-11 Code l'Environnement

Dans les communes classées en **zone 2 et 3**, le risque Radon doit être intégré au document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) en tenant compte des éléments d'information mentionnés dans le dossier départemental sur les risques majeurs (DDRM) transmis par la préfecture.

Employeurs

article R.4451-13 Code du Travail

Une évaluation des risques doit être réalisée par l'employeur pour les travailleurs exerçant au sous-sol ou au rez-de-chaussée en zone 1, 2 ou 3. Elle a pour but d'évaluer si la concentration volumique en radon est susceptible de dépasser le niveau de référence de 300 Bq/m³.

L'exposition au risque Radon dans les lieux de travail est désormais gérée comme tous les autres risques professionnels.

Aérer chaque pièce en grand au moins 10 minutes par jour

Ne pas obturer les entrées et sorties d'air



Vérifier et entretenir régulièrement le système de ventilation

Dépister le Radon chez soi :

Pour les bâtiments d'habitation, il est possible de procéder soi-même à une mesure en acquérant un dosimètre radon (conforme à la norme NF ISO 11665-4) auprès des sociétés spécialisées.

Analyse-radon (société Algade/Dosirad)
Santé radon (société Pe@ri)
Radonova laboratoires

Le dosimètre doit être installé pendant 2 mois (entre octobre et avril) puis le retourner au laboratoire pour analyse (analyse incluse dans le test).

PRÉCONISATIONS

En Rénovation

Réaliser une mesure radon avant et après travaux pour vérifier que la rénovation n'a pas augmenté la concentration en radon.

Vernier l'étanchéité des réseaux et canalisations.

Colmater les fissures du sol et des murs.

En cas de changement de menuiseries : les pièces « sèches » doivent être équipées d'entrée d'air et les pièces « humides » de sorties d'air. Penser à détalonner les portes (au moins 1 cm).

Si vous n'avez pas de système de ventilation, interrogez-vous sur l'opportunité d'en poser un (consultation d'un professionnel préconisée).

Attention à ne pas obturer les grilles d'entrée d'air.

En cas de roche apparente, une isolation est souhaitable.

En cas d'installation d'un appareil de chauffage à combustion, prévoir une entrée d'air spécifique.

Lors de changement de destination d'une pièce ou d'un local, il convient de vérifier la bonne ventilation.

En Construction Neuve

Poser une membrane d'étanchéité avant de couler la dalle ou prévoir un vide-sanitaire ventilé.

Veiller à l'étanchéité des réseaux et canalisations.

Concevoir les espaces verticaux de manière étanche et éviter les espaces de grande hauteur.

Séparer la cage d'escalier principale de celle menant à la cave en installant par exemple une porte étanche à l'air.

Équiper les pièces « sèches » d'entrées d'air et les pièces « humides » de sorties d'air. Penser à détalonner les portes (au moins 1 cm).

En cas d'installation d'un appareil de chauffage à combustion, prévoir une entrée d'air spécifique.

Radon d'origine anthropique

Il peut exister des situations où le radon est susceptible d'avoir une origine anthropique en lien avec d'anciennes activités minières. Le recensement des sites potentiels a été mené par ORANO, ancien exploitant des mines d'uranium. En Occitanie, seul un logement a été identifié comme devant faire l'objet d'un traitement. La solution retenue par ORANO, parmi celles envisagées avec la Direction des Risques Industriels de la DREAL, est le rachat puis la démolition de l'habitation.



Informations complémentaires sur le site de la DREAL Occitanie
<http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/-r6193.html>

Brochure «Construire sain» à télécharger sur le site de la DREAL Occitanie
<http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/-a4015.html>

Comité

des fêtes



Compte tenu des événements sanitaires et dans un souci de bienveillance, le Comité des fêtes a annulé les festivités qui étaient programmées pour ce début d'année 2020.

La soirée du 14 Novembre est malheureusement annulée compte tenu de la dégradation de la situation sanitaire et le réveillon est suspendu aussi.

N'hésitez pas à rejoindre notre page facebook pour vous tenir informés de l'actualité du comité :

<https://www.facebook.com/comitefetesanimationsemalens/>

Marie Combelles

Association de Gymnastique

volontaire SEMALENS



Des animations toniques, dynamiques ou douces adaptées à chacun d'entre nous où l'on progresse à son rythme. Nos séances sont multisports, c'est à dire suffisamment diversifiées pour que vous puissiez prendre du plaisir et toujours progresser.

Nous vous proposons d'améliorer équilibre, coordination, tonus musculaire, souplesse et endurance.

Quelque soit votre niveau, votre âge, vous bénéficierez d'un accompagnement personnalisé.

Luttez contre la sédentarité et venez pratiquer en toute sécurité avec une animatrice fédérale diplômée et reconnue.

Venez nous rejoindre le vendredi de 9h30 à 11h à la salle omnisports "Didier Suderie" à Sémalens

Pour découvrir notre association 2 séances gratuites vous sont proposées.

Reprise des cours : Vendredi 11 septembre 2020 à 9H30

Pour plus de renseignements, contactez la présidente au 05 63 75 36 52.



Un déjeuner

Pour lever toute ambiguïté, * le nom de notre association fait référence au tableau d'Edouard Manet *Le déjeuner sur l'herbe*. De nombreuses variations ont été proposées par les artistes depuis et jusqu'à nos jours...



Notre association a pour but :

« De favoriser la découverte et la pratique des arts plastiques, de faire la promotion d'activités artistiques et culturelles »

« Elle privilégie la construction du lien social ainsi que l'accès à la culture pour tous »

Dans les faits ses missions :

- Des stages qualitatifs aux tarifs maîtrisés proposés mensuellement aux adultes et pour les vacances scolaires pour les enfants.
- Une participation aux animations et à la vie locale : forum des associations, participations aux Bibliothèques en plein air, loto des écoles de Sémalens.
- Des visites d'expositions.

La salle Rose Barreau accueille nos activités depuis 2015. Elle nous

Association un déjeuner sur l'herbe
COU
D'ARTS PL
avec Elisabeth

Stages adultes mensuels
20h00-23h00,
Les dimanches et lundis

Tarif: 23€ le stage
+ adhésion annuelle à l'association: 12€.
Le matériel est fourni.

2020-2021
5 sept - forum des associations
18 et 19 octobre
22 et 23 novembre
20 et 21 décembre
24 et 25 janvier
14 et 15 février
21 et 22 mars
(élections ! possible modification de date)
18 et 19 avril
23 et 24 mai
13 et 14 juin



Salle Rose Barreau
Renseignements
06 52 84 04 91 -
Elisabeth -
1.dejeunersurlherbe

sur l'herbe*



garantit un confort que nous mesurons à chaque stage. Nous sommes de ce fait très reconnaissant de ce soutien de la municipalité à nos activités.

Durant le confinement, nous avons proposé à nos adhérents un visio-stage qui a bien fonctionné mais qui ne deviendra pas le format courant de nos activités...

Nous avons été heureux de retrouver les jeunes lors du stage en extérieur qui s'est tenu le 7 juillet à Lautrec cette année. Une journée de regards et de plaisir partagés !

sejourner sur l'herbe
COURS
MASTIQUES
th Delétang

**Stages enfants / ados,
lors des vacances scolaires**
Tarif: 21€ le stage
+ adhésion annuelle à l'association: 6€
Le matériel est fourni.

2021

- 27 et 28 octobre
/ 10h-16h le 27 et 10h-12h le 28
- 21 et 22 décembre
/ 10h-16h le 21 et 10h-12h le 22
- 17 et 18 février
/ 10h-16h le 17 et 10h-12h le 18
- 21 et 22 avril
/ 10h-16h le 21 et 10h-12h le 22

gramme...

u, à Sémalens,
et réservation :
07 83 94 73 97
Barbara
be@gmail.com

Même pas peur

Jérôme AUBINEAU et Philippe MEUNIER
Contes en balade, extrait :

"Il y aurait des loups : des beaux, des gentils, des méchants, des loups partout... Des loups qui vont à l'école en mobylette, des loups qui dansent le rap.

Et quelques sorcières aussi, véloces, velues, de la pire espèce qui soit.

Des sorcières particulièrement énervées !

Dans ce spectacle, conteur et musicien jouent les trafiquants d'histoires traditionnelles, ils les pèsent et les soupèsent, les dissèquent, les mélangent pour mieux jouer et sourire avec elles"

1h, tout public à partir de 7 ans

Dimanche 27 septembre
17h - SÉMALENS
Espace des Charrettes
(Zone artisanale de Beauregard)

FESTIVAL DÉPARTEMENTAL
**CONTES
EN BALADE**
11 septembre - 11 octobre 2020
Spectacles gratuits
Dimanche 27 septembre - 17h
SÉMALENS
Espace des Charrettes - Zone artisanale de Beauregard
Même pas peur !
Jérôme AUBINEAU
et Philippe MEUNIER
tout public à partir de 7 ans

WWW.TARN.FR | BIB.TARN.FR



Département du Tarn
Médiathèque départementale
Mél : mdt@tarn.fr
Tél. : 05 63 60 37 04



Licence de 3^{ème} catégorie : 31116245



Tennis

Club affilié à la FFT

Le virus du Tennis revient pour 2020-2021, la vaccination se fait à Sémalens !

Vous souhaitez jouer au tennis, renseignez-vous.

- École de tennis le mercredi après-midi ou samedi matin,
- Cours adultes 1H30, le jeudi soir, encadré par un enseignant.
- Utilisation privative, jouer entre amis, court extérieur à votre disposition avec la Carte Pass*
- Possibilité en étant licencié, d'intégrer les équipes en compétition.

Adresses E.mail :

- **Christophe LATAPIE**, *Président du Club*
christophe.latapie01@orange.fr
06.74.18.94.83
- **Domi UMBEKAND**, *Trésorier du Club*
domvava@live.fr
- **Vincent BASELGA**, *Secrétaire du Club*
vincentba81@gmail.com

* « Carte Pass » délivrée à l'inscription.

En septembre laissez-vous tenter par le Club de Tennis

L'adhésion par contribution de licence vous permet d'intégrer un Club affilié à la Fédération Française du Tennis (FFT). C'est la garantie de trouver une structure responsable, qui corresponde au mieux à vos attentes.

Pour ceux qui étaient inscrits la saison précédente à des cours de perfectionnement, qui ont subi les préjudices liés aux contraintes du COVID-19. Le Club s'engage à reconduire le coût des cours annulés durant la période du confinement sur cette nouvelle saison 2020-2021. Pour plus de renseignements, veuillez nous contacter, toute l'équipe est là pour vous répondre. Bonne saison !



Les amis

du SEMAL



Cette saison aura été, comme pour toutes associations, compliquée à gérer avec des décisions importantes à prendre par le bureau des amis du SEMAL pour préserver la santé de tous. En effet, alors que nous enregistrons le plus grand nombre d'adhérents depuis 11 ans, nous avons pris la décision au tout début du confinement de suspendre toutes nos activités.

Certaines activités de plein air ont pu reprendre au mois de juin en respectant les consignes de distanciation. C'est ainsi que la marche nordique, le VTT, le cyclotourisme et le trail ont pu retrouver les sentiers de Sémalens et de ses environs, alors que les activités en espace clos tel que le volley, le badminton, le semalfit et le poker sont restées suspendues.

Nous n'avons pas pu organiser notre fameuse randonnée la SEMAL en mai malheureusement. Nous avons pris la décision de ne pas la reporter à une date ultérieure, elle se déroulera donc en mai/juin 2021.

Mais soyons positifs et pensons à la saison à venir !

Toutes nos activités reprendront en septembre si bien sûr, la situation sanitaire le permet. Nous vous invitons à aller sur notre site

<https://lesamisdusemal.fr/>

pour découvrir nos activités en image et retrouver les coordonnées des responsables d'activités.

Sportivement, les amis du SEMAL





MJC de Sémalens
50 Allées des Promenades - 81570 Sémalens

Reprise des activités le lundi 7 septembre 2020

CONTACT

Myriam / 06 73 12 48 34

Denise / 06 74 50 32 15

Muriel / 06 82 56 93 70

mjc-semalens.blogspot.com /

La MJC de Sémalens est un lieu de rencontre, d'échanges et de loisirs permettant de creuser des relations sociales. Les activités s'adressent à tous les publics (enfants, jeunes et adultes de tous âges) dans une ambiance sportive très conviviale. Pour pratiquer une activité, vous devez posséder la CARTE ASTUCE (valable du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021).

TARIFS ADHÉSION ASSOCIATION OBLIGATOIRE

	CARTE ASTUCE + VIE ASSOCIATIVE	
ADULTE	18 €	7 €
ENFANTS	10 €	7 €

ACTIVITÉS	NIVEAU	HORAIRES	ANIMATEURS	TARIFS ANNUELS
LUNDI				
PILATES	Adultes	10H45-11H45	Hermine SACAZE	110 €
		12H00-13H00		
GYM PHYSIQUE / LUDIQUÉ	Adultes	19H15-20H15	Hermine SACAZE	110 €
DANSE COUNTRY	Loisirs confirmés	19H30-22H30	Véronique PERGENT	20 €
COUTURE	Adultes (session 9 h)	20H00-21H30	Angélique GRANADO	80 € / session (1)
MARDI				
ZUMBA	Sénior	9H30-10H30	Sandrine EREMBERT	110 €
HIP-HOP	Enfants (CP-CM2)	16H45-17H45	Ken XIONG	110 €
		17H55-18H55		
TAEKWONDO	Enfants	17H30-18H30	Lisa MAS	105 €
AÉRO-BOXE	Adultes (45 mn)	19H10-19H55	Aurore GINESTET	85 €
RENFORCEMENT MUSCULAIRE	Adultes	20H00-21H00	Aurore GINESTET	110 €

⁽¹⁾ S'inscrire pour mettre les cours en place

MERCREDI				
GUITARE		9H00-11H00	Pierre SARRAT	40 € / mois
BATTERIE / PERCUSSIONS (Cajon & Djembé)	Cours individuels (30 minutes)	10H00-12H00	Frédéric BEAU	40 € / mois
BABY GYM	Enfants (4½-6 ans)	11H15-12H00	Sandrine EREMBERT	85 €
ZUMBA	Ados	13H45-14H45	Sandrine EREMBERT	105 €
ZUMBA / DANSE	Enfants (4-6 ans)	15H00-16H00	Sandrine EREMBERT	105 €
MODERN'JAZZ	Enfants (CE1 - CM2)	16H45-17H45	Mireille MOLEY	105 €
PILATES	Adultes	18H45-19H45	Hermine SACAZE	110 €
		20H00-21H00		
YOGA	Débutants	18H30-19H45	Xavier FELIX	145 €
	Confirmés	20H00-21H15		

JEUDI				
PATCHWORK		14H00-16H00	Simone JOUIN	30 €
THÉÂTRE FOT-CAT	Adultes	17H30-19H00	Marie-Claude ASCOLA	145 €
		19H30-20H30	Luc BERNARD	145 €
THÉÂTRE		20H30-22H30	« Pièce en cours »	

VENDREDI				
PILATES	Adultes	17H45-18H45	Hermine SACAZE	110 €
CHORALE FÉMININE	Adultes et enfants (+10 ans)	18H30-20H30	Véronique REDDET	150 €

SAMEDI				
INFORMATIQUE	Adultes	10H00-11H30	Clarisse NOURET	(1)

STAGES⁽¹⁾				
BATTERIE / PERCUSSIONS	Tout public	31/10/2020	Frédéric BEAU	
		20/02/2021		
GUITARE		17/04/2021	Pierre SARRAT	

AGENDA

(sous réserve d'une stabilité de la situation sanitaire)

2020
2021

Septembre

- 13: Cinécran MJC 20h30
- 14: Radiesthésie 20h/22h
Salle Rose Barrau
- 27: Contes en balade
Espace des Charrettes

Octobre

- 3-4: Fête foraine
- 11: Loto APJES 14h
Espace des Charrettes
- 12: Radiesthésie 20h/22h
Salle Rose Barrau
- 18: Cinécran MJC 20h30
- 19: Ciné Goûter MJC 14h30
- 25: Loto APPMA 14h
Espace des Charrettes

Novembre

- 8: Bourse aux jouets avec
l'association des parents d'élèves APE
Espace des Charrettes
- 7-8: Exposition Champignons
Salle Rose Barrau
- 9: Radiesthésie 20h 22h
Salle Rose Barrau
- 11: Armistice
- 14: Soirée festive du Comité des fêtes
Espace des Charrettes **Annulé**
- 16: Conférence à la Bibliothèque 18h
- 22: Loto de l'ADMR
Espace des Charrettes
- 22: Cinécran MJC 20h30

Décembre

- 2: Repas des aînés Club de l'amitié
Espace des Charrettes **Annulé**
- 5: Goûter de Noël organisé par l'APE
Espace des Charrettes **Annulé**
- 13: Repas des aînés organisé par la mairie
à partir de 11h30
Espace des Charrettes
- 14: Radiesthésie 20h 22h
Salle Rose Barrau
- 20: Cinécran MJC 20h30
- 21: Ciné Goûter MJC 14h30
- 31: Réveillon de la Saint Sylvestre
du Comité des fêtes
Espace des Charrettes **Suspendu**

Janvier

- 8: Voeux du maire Espace des Charrettes
- 10: Loto APJES Espace des Charrettes 14h
- 11: Radiesthésie 20h 22h
Salle Rose Barrau
- 17: Cinécran MJC 20h30
- 24: Loto APPMA Espace des Charrettes 14h

Février

- 5: Loto de l'école 20h
- 8: Radiesthésie 20h 22h Salle Rose Barrau
- 12: Loto club de l'amitié
Espace des Charrettes
- 14: Cinécran MJC 20h30
- 15: Ciné Goûter MJC 14h30
- 27: Soirée Théâtre avec le comité des fêtes
espace des Charrettes

Mars

- 8: Radiesthésie 20h 22h Salle Rose Barrau
- 14: Cinécran MJC 20h30
- 20: Loto du comité des fêtes
Espace des Charrettes

Avril

- 11: Loto Club des aînés Espace des
Charrettes 14h
- 12: Radiesthésie 20h 22h
Salle Rose Barrau
- 18: Loto APPMA 14h
Espace des Charrettes
- 25: Cinécran MJC 20h30
- 26: Ciné Goûter MJC 14h30
- 26: Conférence de la Bibliothèque
Salle Rose Barrau 18h

Mai

- 8: Armistice
- 10: Radiesthésie 20h 22h
Salle Rose Barrau
- 16: Cinécran MJC 20h30
- 21-22-23: Club Canin Montagne noire

Juin

- 7: Radiesthésie 20h 22h Salle Rose Barrau
- 11: Fête de l'école
- 13: Cinécran MJC 20h30
- 19: Fête de la MJC
- 21: Fête de l'été - Comité des fêtes

Juillet

- 14: Fête de l'été
Parking de l'école

Un nouveau club de foot

à Sémalens

Elie WOZNIAK, trésorier du club nous le présente :

“Le **GECKO Football Club** prend naissance au coeur du village de Sémalens. Nouvelle équipe créée par une bande de copains désireux d’allier l’associatif, le sportif et le social, elle jouera la saison 2020-2021 en D4 sur le terrain du village . Outre l’aspect sportif, le GECKO FC, mettra en place à chaque match à domicile, des collectes de denrées , vêtements, fournitures qu’il redistribuera à des associations. Chacun est le bienvenu pour supporter le GFC et compléter ces collectes. Le Gecko Football Club remercie la mairie de Sémalens pour leur confiance ainsi que les entreprises mécènes du club : De la piscine au jardin, VnB, Lopes constructions à Castres ainsi que le Comptoir des jardins à Soual.”



Autre nouveauté sur la commune

Les p'tites mains de Mary

Beauté et soins des mains et des pieds

Marylène RUBIO

Au salon ou à domicile
dans un rayon de 20 km



Et

aussi

Réouverture d'une boulangerie pâtisserie sur notre village !

Stéphanie Da Travessa et son équipe
vous accueillent depuis le 10 septembre

" Ô Pain Des Lisses "





Cérémonie du 8 mai - Alex Bousquet et Annette Veith



Rencontre des agents/élus



Elections CCSA



Remise des masques par le Département



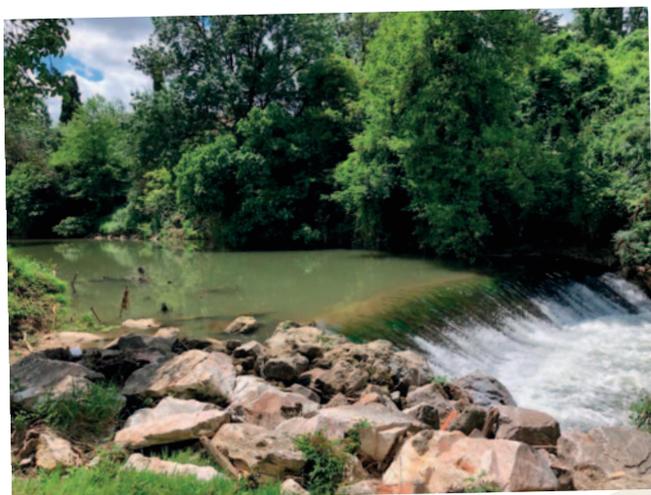
Installation de plots sur la zone de Graboulas



Le contrat Bourg centre



Le marché



Aménagement des berges du Sor



Temps d'accueil et de rencontre enfants / parents

Autour de la motricité libre

- Au Relais d'Assistants Maternels • Espace loisirs "les étangs" à Saix

Pour les enfants de 18 mois à 3 ans

▲▲ Les 2^{èmes} samedis de chaque mois
De 10h00 à 11h30

- 12 septembre
- 10 octobre
- 14 novembre
- 12 décembre



Le port du masque est obligatoire pour les adultes

▲▲ ateliers gratuits ▲▲

- Inscription nécessaire
- 8 enfants maximum par atelier
- Pour les enfants habitant sur le territoire

Relais d'Assistants Maternels "L'enfant d'eau" - 05.63.59.59.52 / ram@communautesoragout.fr

Intervenante : Céline RIGUET (psychomotricienne)



Lieu d'Accueil Enfants Parents

***Espace convivial ouvert aux enfants de 0 à 4 ans
accompagnés d'un parent ou d'un adulte référent.***

- ▲ Jeux libres pour les enfants
- ▲ Espace de parole et de rencontre pour les parents
- ▲ Lieu de sociabilité pour l'enfant

Accueil gratuit et sans inscription ▲
Tous les vendredis (hors vacances scolaires) ▲
De 9h30 à 11h30 ▲
Pour les habitants de la C.C.S.A ▲
10 enfants maximum ▲

- Protocole COVID-19 :
 - Port du masque obligatoire pour les adultes

Réouverture à partir du 4 septembre 2020

L.A.E.P • Maison de l'enfance • Espace loisirs "Les étangs" • 81710 SAÏX
06.98.28.80.86 • laep@communautesoragout.fr



> Du déchet à la valorisation



Opération de compostage individuel

Renseignez-vous auprès
de la Communauté de Communes Sor et Agout

Téléphone. 06.65.04.28.96 / Courriel. melanie.damien@communautesoragout.fr



Composteur en plastique :

- Matériau : plastique recyclé
- Volume : 400 litres
- Dimension : 70 x 70 x 88 cm

Prix : 18 euros > Disponible

Composteur en bois :

- Matériau : douglas non traité
- Volume : 350 litres
- Dimension : 65 x 65 x 85 cm

Prix : 23 euros > Disponible



SALON LES AUTOMNALES DES SAVOIR-FAIRE SPORT, SANTÉ, BIEN-ÊTRE



DIMANCHE 11 OCTOBRE - SAIX



BESOIN D'AIDE ?

Vous avez des questions, des problèmes ou des inquiétudes liés au Coronavirus ? Vous avez besoin d'être aidé ou écouté ?

Appelez le

0 800 130 000



appel anonyme et gratuit, disponible 24h/24, 7j/7

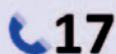
Pour les personnes sourdes et malentendantes : www.gouvernement.fr/info-coronavirus/espace-handicap

URGENCES



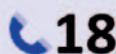
15

SAMU



17

POLICE SECOURS



18

SAPEURS-POMPIERS

114

NUMÉRO D'URGENCE
Pour les personnes sourdes et
malentendantes

Appels gratuits, disponibles 24h/24, 7j/7

VICTIMES OU TEMOINS DE VIOLENCES

ENFANTS EN DANGER ?



119

gratuit, 24h/24, 7j/7

allo119.gouv.fr

VIOLENCES DANS LE COUPLE, VIOLENCES SEXUELLES ?



3919

numéro d'écoute gratuit,
7j/7 de 9h à 19h

URGENCES par SMS **114**

arrêtonslesviolences.gouv.fr

vous pouvez aussi trouver de l'aide dans les pharmacies et dans certains centres commerciaux.

VIOLENCES SUR DES PERSONNES ÂGÉES ET/OU EN SITUATION DE HANDICAP ?



3977

Numéro d'écoute, du lundi au vendredi de 9h à 19h, prix d'un appel local

VOUS PENSEZ AVOIR LE CORONAVIRUS ?

VOUS AVEZ DE LA TOUX ET DE LA FIÈVRE ?

Appelez votre médecin.

VOUS AVEZ DU MAL À RESPIRER OU ÊTES ESSOUFLÉ ?

Appelez immédiatement

le SAMU **15**

114

NUMÉRO D'URGENCE

Pour les personnes sourdes et malentendantes

AUTRES QUESTIONS MÉDICALES

**VOUS AVEZ DES VACCINS À FAIRE POUR VOS ENFANTS ? DES EXAMENS ?
VOUS SOUFFREZ D'UNE MALADIE CHRONIQUE OU ÊTES MALADE ?**

Il est important de consulter ou d'appeler votre médecin en cas de besoin.
Continuez à prendre vos traitements si vous en avez.

En cas d'urgence médicale :

Appelez immédiatement

le SAMU  **15**

114 

NUMÉRO D'URGENCE

Pour les personnes sourdes et malentendantes

SEXUALITÉ, INTERRUPTION VOLONTAIRE DE GROSSESSE (IVG)

 **0 800 08 11 11**

Appel anonyme et gratuit,
lundi au samedi de 9h à 20h

ivg.gouv.fr

VOUS AVEZ DES PROBLÈMES D'ADDICTIONS (TABAC, DROGUES, ALCOOL...) ?

Ces problèmes s'aggravent en cette période ?

0 800 130 000



appel anonyme et gratuit, disponible 24h/24, 7j/7

ACHATS

**VOUS NE POUVEZ PAS VOUS DÉPLACER ET AVEZ BESOIN D'AIDE POUR FAIRE
VOS COURSES, ACHETER DES MÉDICAMENTS ?**

Appelez votre mairie ou
une association de proximité



ou trouvez de l'aide au

0 800 130 000 

PERSONNES ÂGÉES OU EN SITUATION DE HANDICAP

VOUS AVEZ BESOIN D'UNE AIDE PARTICULIÈRE ?

Appelez votre mairie ou
une association de proximité



ou appelez le

0 800 130 000 

DEUIL

VOUS TRAVERSEZ UNE PÉRIODE DE DEUIL ET SOUHAITEZ EN PARLER ?

0 800 130 000



appel anonyme et gratuit, disponible 24h/24, 7j/7